



## Assemblée générale

Distr. limitée  
12 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-septième session

Point 75 b) de l'ordre du jour

**Les océans et le droit de la mer : assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes**

**Australie, Brésil, Chili, Chypre, Danemark, Islande, Nauru, Nouvelle-Zélande, Norvège et Trinité-et-Tobago : projet de résolution**

**Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes**

#### Additif

Ajouter à la liste des auteurs du projet de résolution les pays énumérés ci-après :

**Barbade, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, Grèce, Honduras, Madagascar, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Philippines, Portugal, République de Moldova, Samoa, Slovénie, Tonga, Ukraine**

